



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

(chiffres INSEE)

2013 : + 0,9 %
 2014 : + 0,1 %
 2015 : + 0,2 %
 2016 : + 0,6 %
 2017 : + 1,4 %
 2018 : + 1,6 %
 2019 : + 1,5 %
 2020 : + 0,6 %
 Janvier 2021 : +0,2 %
 Février 2021 : +0 %
 Mars 2021 : +0,6 %
 Avril 2021 : +0,1 %
 Mai 2021 : + 0,3 %

Evolution des pensions :

0,1% au 1er octobre 2015
 0,8% au 1er octobre 2017
 0,3% au 1er janvier 2019
 1% au 1er janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000€ brut
 0,3 % au 1er janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000€ brut
 0,4% au 1er janvier 2021

Edito : la vie normale ?

Le 14 septembre prochain aura lieu notre Conférence nationale. C'est un moment important dans la vie de notre organisation syndicale : nous renouvellerons les camarades responsables de notre section nationale et débattons de notre activité. Tous les syndiqués retraités sont invités à participer à cet événement.

Les sujets de débats ne manquent pas et après 18 mois où la vie syndicale a été mise à mal par la pandémie, (et surtout par la velléité gouvernementale) nul doute que ce sera l'occasion de confronter des idées et opinions différentes sur notre activité et sur les revendications à l'ordre du jour. Dans les semaines qui viennent et conformément aux statuts et à nos us en vigueur, les structures locales et régionales se réuniront pour préparer cette Conférence nationale. C'est aussi dans ces moments là que l'on montre notre attachement à ce qui fait la solidité de la démocratie syndicale. Alors, débattons, discutons et préparons notre avenir proche.

Le projet de numérisation des facilités de circulation (page 6) préoccupe les retraités et leurs ayants droits. Ne nous leurrions pas : sous prétexte de modernisation, c'est bien une remise en cause. Les permis et cartes font partie de la vie de tous les cheminots et pour tous, font en quelque sorte partie du contrat de travail : combien de bretons ou d'auvergnats sont venus faire leur carrière dans les gares parisiennes parce qu'ils avaient la possibilité de prendre le train ? Et la direction SNCF ferait bien de réfléchir à une chose avant de s'attaquer à cet acquis : si les cheminots paient leur voyage, ils seront alors en droit de réclamer comme tout client, et nos camarades retraités FO ne laisseront pas leur part, avec leur association de consommateurs AFOC !

La revendication de l'augmentation des pensions est encore et toujours d'actualité : une étude révèle que La pension moyenne tous régimes confondus s'établit à 1 503 euros bruts mensuels, soit 1382 euros nets. Elle diminue de 1,1 % en euros constants, par rapport à l'année précédente. On comprend mieux que certains deviennent fous : mercredi 12 mai à Virey-sous-Bar, un octogénaire a abattu une assistante sociale avant de se donner la mort. Ce drame n'a pas fait l'objet de compassion de la part d'un ministre comme lors des faits analysés plus loin (page 4). En général, les accidents du travail sont rarement à l'ordre du jour du conseil des ministres !

Passez un bel été, la rentrée sera chargée !



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités : Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, Jean-Louis PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,

Comité exécutif de l'UCR FO 18 et 19 mai 2021

Didier Hotte a présenté le rapport d'activité et les responsables des groupes de travail ont présenté leurs travaux (fracture numérique, protection sociale, activités des CDCA ...).

Après intervention des délégués et réponse de Didier Hotte, Yves Veyrier Secrétaire général de la confédération est intervenu. Une résolution a été adoptée à l'unanimité (disponible auprès des responsables régionaux)

Intervention de Gérard Le Mauff (extraits)

A l'instar d'un camarade qui m'a précédé, je me félicite des informations régulières forts utiles, transmises par l'UCR notamment sur l'activité des UDR et des sections fédérales de retraités FO.

...

Concernant les groupes de travail de l'UCR, j'ai proposé à notre BN d'hier, de se pencher sur le bien-fondé des « honoraires de dispensation », versés aux patrons des pharmacies par les caisses de Sécurité sociale, honoraires qui ont à nouveau augmenté très substantiellement l'an dernier, à tel point qu'ils représentent pour certains médicaments plusieurs fois leur montant ! ...



Nous avons perdu dans la dernière période - victimes du covid - un certain nombre de nos militants, qui se sont bagarrés contre les politiques de restrictions budgétaires publiques, en particulier hospitalières. Ils étaient avec nous, mobilisés au côté de nos camarades agents hospitaliers, contre les suppressions de lits et pour des embauches, les mois et les années qui ont précédés l'épidémie actuelle.

La Cour des comptes, vient d'admettre - enfin !- dans son rapport du 18 mars dernier, le bien-fondé de nos revendications : elle reconnaît, bien forcée, la disparition de 21.020 lits entre 2013 et 2019 ... portant le total à 100.000 suppressions en 20 ans (avec une population en augmentation ...) et une baisse du taux d'équipement de lits de réanimation passant de 44 pour 100.000 personnes de plus de 65 ans en 2013, à 37 en 2019.

Pourtant, alors même que l'épidémie se poursuit, le gouvernement persiste à fermer des lits et mêmes des hôpitaux ! C'est ainsi qu'énumérant une longue liste de fermetures, le Syndicat national des médecins hospitaliers FO note que : « Depuis mars 2020, les possibilités d'hospitalisations en réanimation et soins critiques en Ile de France ont diminuées » et que « le ministre Véran prétend donner aux médecins les moyens de soigner. Dans les faits ; il continue de détruire l'hôpital »

Cette paupérisation continue et assumée de l'hôpital public le met aujourd'hui dans l'impossibilité d'absorber 5.000 réanimations pour 67,4 millions habitants, contrai-

gnant des médecins à différer des prises en charge, voire à devoir choisir les malades à sauver !

Nous sommes, mes camarades, des syndicalistes réformistes, mais, comme le soulignait Jo Salaméro malheureusement décédé il y a peu : « dans la mesure et seulement dans la mesure où il sait rester indépendant de l'Etat et de sa gestion ». Or, si le débat médical n'est pas de nos compétences, nous sommes parfaitement dans nos prérogatives de défenseurs des intérêts matériels et moraux des salariés, de prendre parti vis-à-vis des décisions gouvernementales prises au nom de la santé publique ...

....

Le projet de résolution soumis à notre Comité exécutif, débute fort justement par la condamnation de « l'état d'urgence sanitaire », prétexte à la limitation des droits démocratiques et syndicaux ainsi que de la loi liberticide dite de « Sécurité globale », portant atteinte à la liberté de la presse, comme aux décrets du 2 décembre autorisant le fichage généralisé en fonction des opinions et de l'appartenance syndicale, auquel on peut joindre le « schéma national du maintien de l'ordre » validant le stratégie policière du conflit.

Mes camarades, les évènements survenus le 1^{er} mai à Paris contre les militants CGT nous remettent en mémoire les multiples interventions policières lors de mobilisations de salariés, « justifiées » par les violences de provocateurs (blacks blocks, k-way noirs ou autres). N'oublions pas l'histoire mes camarades : la provocation fait partie des méthodes de l'arsenal répressif.



La répétition de ces violences établit désormais une réelle situation de danger. Certains salariés hésitent même

maintenant à venir dans nos manifestations. Et puis notre UD FO du Puy de Dôme a été saccagée ...

A mon sens, nous ne pouvons plus nous contenter de déclarations scandalisées, réclamant la protection gouvernementale. Notre organisation doit, je pense, réfléchir à prendre elle-même des dispositions pour garantir le droit et la liberté de manifester, de nous organiser et de nous réunir pacifiquement.

Je pense aussi, qu'à un moment ou à un autre, une période de forts tumultes sociaux nous attend, au cours de laquelle les salariés auront besoin d'organisations syndicales en lesquelles ils font confiance.

Pour préserver cette confiance nous devons rester crédibles. Nous devons notamment être clairs et nets et éviter les ambiguïtés. Il en va ainsi parfois au sujet des violences policières surtout lorsqu'elles sont patentées. Je regrette aussi notre récent vote en faveur de l'avis du CNSA au sujet du financement de l'autonomie, sujet déjà évoqué tout à l'heure.

Enfin mes camarades, si Mr Macron nous a affirmé que les dépenses publiques face à cette crise se poursuivraient « quoiqu'il en coûte » il n'a pas dit pour qui, mais nous savons que nous serons les premiers, voire les seuls, à être ciblés ... ce qui nous promet de l'activité dans les mois et les années qui viennent.

« ... le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges ... (1) »

En défense des revendications syndicales des fonctionnaires, « gardiens de la paix » et autres.

Le 18 mai, notre Confédération publiait un communiqué de presse titré : *Manifestation syndicale des agents de la Police - 19 mai.*

Elle y annonçait sa participation : *« parce qu'aucun fonctionnaire ou agent de l'Etat et du service public ne doit risquer sa vie dans l'accomplissement de sa mission et parce qu'aucun salarié ne doit risquer sa vie au travail.*

La Confédération estime à cet égard nécessaire de rompre avec le discours porté et les politiques menées depuis de trop nombreuses années réduisant la fonction publique et le service public à une dépense qu'il faudrait systématiquement réduire, qui affaiblissent le service public et conduisent à entretenir une forme de stigmatisation des fonctionnaires et agents publics... »

Et de conclure : *« La Confédération ... entend agir sur le seul terrain syndical en défense des intérêts particuliers des salariés. Elle récuse et condamne toute tentative de récupération ou instrumentalisation politique, d'où qu'elle vienne »*

Confusion des genres ?

En fait, ce 19 mai, les syndicats de policiers appelaient, non pas à une manifestation syndicale, mais à un **« rassemblement citoyen »** destiné à **« exprimer le soutien de la population à sa police républicaine, engagée quotidiennement sur le terrain au service de la paix publique »** ... et exigeant devant l'Assemblée nationale **« de concrétiser des mesures devenues urgentes pour améliorer la réponse pénale, mieux protéger les policiers et rendre plus forte notre police républicaine (2) »**

Et de fait, le ministre de l'intérieur Mr Darmanin participait en personne, comme la quasi-totalité des responsables des partis politiques du pays, à ce rassemblement citoyen. Comme **« récupération ou instrumentalisation politique »** de la légitime émotion suscitée par la mort d'un jeune gardien de la paix, on peut difficilement faire mieux

Ne peut-on pas alors se demander ce que notre Confédération faisait là ?

D'autant que les discours des syndicats de policiers (3) ne firent pas état des revendications contre l'affaiblissement des Services publics dont il est question dans le communiqué confédéral. Il s'agissait de faire une **« pression citoyenne »**, pour un durcissement des décisions de justice.

Gardons-nous, selon moi, de ce type de mélange de genre.

1/ Extrait du préambule des statuts de la Cgt-FO.

2/ Extrait du communiqué de presse du 18 mai des syndicats de policiers.

3/ Lire celui de Grégory Jordon disponible sur le site du SGP FO Police.

Des missions de services publics au service des citoyens.

Bien entendu, comme citoyens, nous avons besoin que des fonctionnaires de l'Etat assurent notre tranquillité, notre sécurité, fassent de la prévention contre l'insécurité

....

C'est la fonction que nous attribuons aux policiers, ou plutôt aux « gardiens de la paix publique (4) ». Qui plus est ils sont soumis à un *Code de déontologie*...

Aussi une institution d'Etat au service du pouvoir politique.

... mais aussi (et surtout) à leur hiérarchie.

Car la police, républicaine, est comme l'armée : « *un instrument passif dans les mains du gouvernement... à la disposition, subordonnée et obéissante du pouvoir civil, celui-ci disposant librement de son emploi* » comme disent les juristes.

Et le pouvoir civil est loin d'être toujours du côté des salariés dans leurs combats contre l'exploitation capitaliste.

Nous ne devons donc pas oublier - la mémoire ouvrière est là pour nous le rappeler - que la police peut aussi être utilisée par le pouvoir en place contre des mobilisations ouvrières et syndicales, comme démocratiques.

Indispensable mémoire ouvrière.

Ce fut le cas par exemple en 1948, avec plusieurs mineurs morts et des milliers de blessés par la police de la IV^e-ème république, alors qu'ils étaient en grève pour dénoncer la baisse de leur rémunération(5). A cette occasion, les gaz lacrymogènes furent utilisés pour la première fois par la police contre les grévistes.

Hasard ? C'est au moment où débutait cette grève, en septembre 48, que le ministre de l'intérieur de l'époque, Jules Moch, signait la loi 48-1504 relative au statut spécial des personnels la police, toujours en vigueur et dont l'article 2 stipule notamment : « *Toute cessation concertée du service, tout acte collectif d'indiscipline caractérisée pourra être sanctionné en dehors des garanties disciplinaires* » : interdiction d'user du droit de grève.

Le 8 février 1962, sous une autre république, la Vème(6), une manifestation pacifique contre la guerre d'Algérie et l'OAS(7) fut violemment réprimée sous les ordres d'un préfet de police, républicain, de sinistre mémoire, Mr Papon (8) : au métro Charonne où les manifestants tentèrent de se réfugier contre les charges policières, neuf d'entre eux moururent étouffés ou le crâne fracturé contre les grilles fermées de la station.

Plus près de nous on se souvient de la période des mobilisations populaires des « gilets jaunes », avec ses milliers de blessés, ses dizaines d'éborgnés, dans des cortèges de manifestants « nassés » par les forces de l'ordre.

Les violences de ces mêmes forces de l'ordre à l'occasion des manifestations syndicales de 2019 contre la mise en place d'un régime dit universel de retraites, sont aussi dans nos mémoires.

4/Remplaçant depuis 1870 - époque de montée de la colère populaire - celui de « sergents de ville »

5/Plus de 70 ans après les faits, les descendants des mineurs grévistes de 1948 ont été indemnisés par décision du Conseil Constitutionnel. En 1948, plus de 3 000 mineurs avaient été abusivement licenciés après avoir participé au mouvement de grève contre la baisse de leur rémunération. Les mineurs avaient alors perdu, en plus de leur salaire, les avantages que leur conférait leur poste, parmi lesquels un logement, le chauffage et les soins gratuits.

6/Qualifiée de « Coup d'Etat permanent » par Mr Mitterrand, ancien président de cette même Vème république.

7/« Organisation de l'armée secrète » : organisation clandestine proche de l'extrême droite, créée le 11 février 1961 pour la défense de la présence française en Algérie par tous les moyens, y compris le terrorisme.

8/Maurice Papon, finalement condamné en 1998 (plus de 50 ans après les faits !) pour complicité de crime contre l'humanité - pour l'arrestation et l'organisation de la déportation des juifs bordelais au camp d'extermination d'Auschwitz - commis quand il était secrétaire général de la préfecture de Gironde, entre 1942 et 1944,

Désormais d'ailleurs chacune des manifestations syndicales est susceptible de subir ces violences ... ce qui commence à décourager certains salariés d'y participer.

A chaque fois, ces interventions policières sont justifiées par les attaques des « black blocks », lesquels après s'en être pris aux vitrines de commerces, attaquent désormais directement les cortèges syndicaux (comme à Paris ce 1^{er} mai) ! A tel point qu'on peut se demander pour qui œuvrent réellement ces bandes, prétendument « révolutionnaires » ... (d'autant que l'arsenal répressif a, de tout temps, usé de provocations et d'utilisation de voyous.)

Dans cette situation, instruits par l'histoire ouvrière, nous devons - sans doute plus que jamais - rester maître de notre comportement vis-à-vis de l'Etat et des partis politiques, comme le rappelle le préambule de nos statuts confédéraux.

(C'est ainsi que notre organisation devrait sans doute réfléchir aux moyens d'assurer la sécurité de nos manifestations.)

Notre récent Comité confédéral national des 27 et 28 mai, considérant que « *L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés* » a tenu, fort opportunément, à rappeler notre opposition à la Loi de Sécurité globale.

Gérard Le Mauff - Juin 2021



Agenda militant

17 juin : AG retraités des Centraux

23 juin : AG retraités de Bordeaux

23 juin : AG retraités de Lyon

24 juin : Conseil national

1^{er} juillet : AG retraités Hellemmes

1^{er} juillet et 9 septembre : Bureau Fédéral

14 septembre : Conférence Nationale retraités

20 au 24 septembre : Congrès Fédéral

« **Facilités de circulation** » : où en sommes-nous ?

1°) « **Dématérialisation** » des FC des 884 000 ayants droits (conjoint, enfants, ascendants)

Il s'agit rappelons-le, de remplacer les cartes nominatives et les fichets, par une application sur smartphone et site web. Le passcarmillon, les FC Internationales (carte FIP et permis), les bons de transport, les coupons CAB et les dispenses de paiement de réservation (DPR) ne sont pas concernés.

Quelques compléments aux informations dans les numéros 62 (déc. 2020) et 63 (janvier 2021) de *La Lettre aux retraités* :

→ Aujourd'hui l'agence famille, nous envoie chaque année par courrier les facilités de circulation pour nos ayants droits. En 2022, nous recevrons des identifiants et mots de passe pour accéder à l'application MFCD (*Mes Facilités de Circulation Dématérialisées*) ainsi que des tutoriels explicatifs.

→ Les fichets papier 4 cases non utilisés devront être envoyés début 2022 pour être comptabilisés (la question de la prise en charge des frais d'envoi n'est pas encore réglée). Ils resteront néanmoins utilisables jusqu'au 31/07/2022. Le crédit 2022 de cases sera dématérialisé dans l'application.

→ A partir du second semestre 2022, l'ayant droit devra présenter au contrôleur comme justificatif de voyage :

Soit son écran de smartphone de l'application MFCD : la case utilisée sera représentée par un **QR code**, lu aux portes d'enregistrement et par les outils *Cosmo* des contrôleurs

Soit un justificatif papier :

Imprimé via l'application

Ou reçu de l'agence paie et famille ... après demande (prévoir donc un délai !)

La diminution consécutive des emplois au sein des agences familles est évaluée par la Direction à 70 équivalents temps plein (dont 10 pour l'encadrement)

2°) **Une possible diminution de nos droits !**



La négociation se poursuit avec les employeurs.

La Fédération déplore que les pouvoirs publics considèrent que ce droit doit être inscrit fiscalement au titre des « avantages en nature » et être de ce fait individualisé. La Fédération défend bien entendu l'extension des facilités de circulation à l'ensemble des salariés et retraités de la branche, ainsi qu'à tous leurs ayants droit, sur l'ensemble du réseau

Pour autant s'il est envisagé par les patrons un maintien du droit aux cheminots SNCF et transférés dans une autre entreprise, rien n'est encore acquis pour les retraités, ni pour une partie des ayants droits (les ascendants en seraient exclus).

Par ailleurs : « Une réduction de 30% maximum pourrait être consentie pour échapper à la taxation des avantages en nature »avec une éventuelle compensation individualisée !

DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS



« Fracture numérique » : L'UCR s'adresse à la défenseuse des droits

Dans un courrier du 27 avril 2021, l'UCR s'est adressée à Mme Hédon, Défenseuse des droits, pour attirer son attention sur les difficultés des personnes retraitées avec ce qu'il est convenu d'appeler la fracture numérique. (extraits)

« En 2019, un rapport de votre institution ... mettait en garde contre une approche budgétaire et comptable de la disparition des services publics

« Or, il nous apparaît que, en dépit de cet avertissement, l'administration poursuit son objectif de dématérialisation sans faiblir la dématérialisation est mise en œuvre par tous les organismes de retraite du privé comme du public : (CNAV), ARRCO/AGIRC, etc ... les banques, les grandes enseignes de distribution, etc. abandonnent le papier pour passer au tout numérique

« Que se passe-t-il pour les retraités qui n'ont pas d'ordinateur ou qui ont des difficultés à l'utiliser ? Et quand ils résident dans une « zone blanche » mal desservie par les fournisseurs d'accès internet ?

« Selon certaines enquêtes, 1 retraité de plus de 65 ans sur 2 ne dispose pas d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone équipé d'internet et quand il a l'équipement, il a du mal à s'en servir.

Et cette proportion monte à 80% pour les plus de 75 ans.

Nous pensons nécessaire de:

- Considérer le droit au retour de l'utilisateur à la relation papier comme obligatoire
- Signifier toute modification des droits de l'utilisateur prioritairement sous forme papier et maintenir cette relation sous cette forme après 70 ans
- Considérer que seul un document signé de la main de l'utilisateur l'engage devant la loi
- Promouvoir un matériel (tablettes) adapté ainsi que des logiciels simplifiés à l'usage des personnes âgées, pouvant être imposés aux fournisseurs de matériel informatique
- Mettre en place des aides financières dédiées pour l'acquisition de ces matériels
- Former les personnels de l'aide à domicile au tutorat informatique, etc.

Mme Hédon nous a répondu le 25 mai
et un rendez-vous a été pris pour une rencontre
Le 16 juin

(A suivre)

Vie des sections

Assemblée générale des retraités de Normandie

(extrait du compte rendu)

Tenue le 20 mai, après plus d'un an de « prison à résidence », l'assemblée s'est félicitée du travail fourni dans le groupe des 9 et des positions de l'UCR partageant la résolution du comité exécutif des 19 et 20 mai 2021.

L'assemblée a abordé la Conférence nationale des retraités du 14 septembre prochain et mandat a été donné aux 4 délégués élus pour cette conférence



Les responsables ont été reconduits à l'unanimité.

Un point a été fait sur l'activité de notre Club Omnisports des Cheminots (C.O.C) en incitant à participer aux sorties.

Profitant de la seule journée sans pluie, ni vent, nous avons pris le verre de l'amitié et dégusté des côtes de bœuf achetées par notre intendant Philippe et préparées par notre chef barbecue Jacques. Comment ferions-nous sans eux !

Section retraités de PACA



Christiane Grillet nous informe de la réunion du 3 juin à l'Union Régionale à Marseille, avec la participation d'Ali Boualam, nouveau secrétaire régional.

Sujets abordés : 5^{ème} « risque », situation dans les hôpitaux et les EHPAD, pouvoir d'achat des retraités, « fracture numérique », les multiples difficultés suite aux départs en retraite d'une génération de médecins. Comme le dit une camarade : « *les politiques sont hors sol. Ils nous abreuvent de mensonges* ». Ce qui a également été souligné, c'est le droit à la dignité des anciens alors que le gouvernement les désigne comme des « nantis » et cherche à les opposer à la jeunesse.

La situation à la SNCF a été présentée par Ali : ouverture à la concurrence dans un délai très rapide de 2 lignes TER en PACA. C'est un bouleversement pour les cheminots avec beaucoup d'incertitudes sur leur devenir.

La réunion s'est terminée avec la préparation de la Conférence des retraités du 14 septembre. L'objectif est de 3 participants de la région PACA ... et bien entendu, la discussion s'est poursuivie lors du repas pris en commun.

Pays de Loire : réunion des responsables de sections locales

Réunis le 7 juin à l'UD FO 49, les responsables des sections retraités des syndicats de Nantes, Le Mans et Angers ont discuté de l'ordre du jour de la Conférence nationale du 14 septembre. Ils ont élu un nouveau responsable régional : Patrick Catrix.

.. complété par un bon moment convivial de retrouvailles ... au restau !



INFO PRATIQUE : Certificat de vaccination

La marche à suivre pour récupérer votre certificat de vaccination papier et le placer sur votre portable pour les plus doués....

si vous êtes à la Caisse de Prévoyance

Préparer près de vous : -votre feuille d'impôt sur le revenu et le code d'accès aux impôts

-Votre carte vitale

Connectez vous à : [attestation-vaccin .ameli.fr](https://attestation-vaccin.ameli.fr)

choisissez par France Connect : impots.gouv.fr . On vous demande votre numéro fiscal à 13 chiffres et votre code d'accès. Laissez vous guider et obtenez votre certificat de vaccination. Imprimez-le .

Ensuite prendre votre téléphone et connectez-vous à l'appli anticovid . Choisir Attestation et carnet . Laissez-vous guider. On vous propose de scanner le QR code sur votre certificat. C'est bon , il sera enregistré sur votre portable .

Pour ceux qui sont à la Sécurité Sociale, Connectez vous à : [attestation-vaccin .ameli.fr](https://attestation-vaccin.ameli.fr) puis choisir par France connect : le Site de la Sécu Améli et avec son code d'accès . La suite est la même.